

Wallis-et-Futuna

Pour la période couverte par le rapport de 2013, aucune évaluation n'a été faite au sujet des efforts de Wallis-et-Futuna visant à faire progresser la prévention des pires formes de travail des enfants parce qu'il n'y a aucune preuve de l'existence d'un problème concernant les pires formes de travail des enfants et que ce pays a un bon cadre juridique et d'application des lois sur le travail des enfants.